

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n°2026-02-009 du PETR Uzège Pont du Gard

MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	15	16

DATE DE LA CONVOCATION 24/02/2026

DATE D'AFFICHAGE 23/03/2026

SECRETAIRE DE SEANCE Didier GODEFROY

OBJET : Adhésion à l'agence d'urbanisme et missions complémentaires

Syndicat Mixte du PETR de l'Uzège Pont du Gard

L'an deux mille vingt-six,
Le douze mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni au siège social du PETR Uzège-Pont du Gard sous la présidence de M. Philippe MARCHESI, en qualité de Président du Syndicat Mixte.

Présents :

Muriel BONNEAU, Thierry BOUDINAUD, Jacques CAUNAN, Xavier GAYTE, Didier GILLES, Didier GODEFROY, Martine LAGUERIE, Philippe MARCHESI, Alexandra MORAND, Nicolas CARTAILLER, Numa NOEL, Eric TREMOULET, Elisabeth VIOLA, Joel ALMARIC, Jean Bernard GUIHERMET,

Absents excusés : Christian CHABALIER, Pascal GISBERT, Michel LAFONT, Jean Marie MOULIN, Bernard POISSONNIER, Frédéric SALLES LAGARDE,

Absents ayants donné procuration : Christian PETIT

.....

CONSIDERANT que l'agence de l'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne est une association de type loi 1901 qui rassemble l'Etat, la Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, des communautés d'agglomération (Nîmes Métropole, Alès Agglomération), des Communautés de communes (Beaucaire-Terre d'Argence, Pays de Lunel, Rhône-Vistre-Vidourle, Terre de Camargue, Pays de Sommières), des PETR et des SCoT (Sud-Gard, Causses et Cévennes) ainsi qu'une trentaine de communes.

CONSIDERANT que l'adhésion à l'association nécessite le versement d'une cotisation annuelle dont les modalités sont définies par la convention jointe en annexe,

